



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

paiement

Question écrite n° 75652

Texte de la question

M. Alain Tourret attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie concernant les modalités du règlement du tiers provisionnel. Certains contribuables ont pris l'habitude de payer leurs impôts auprès des centres de chèques postaux. Il semblerait que depuis le 15 février dernier cette pratique ne soit pas poursuivie. Quelques contribuables ont pu, en effet, recevoir en retour l'ordre de virement adressé au centre accompagné d'une note manuscrite du Trésor énonçant : « Plus de compte CCP pour la trésorerie. Veuillez régler par chèque. » Il souhaiterait qu'il lui indique si cette procédure est officielle et les mesures que le ministère compte prendre pour y remédier.

Données clés

Auteur : [M. Alain Tourret](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75652

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2159